



Carrefour Proximité France
Comité Central d'Entreprise du jeudi 1^{er} décembre 2016

Compte rendu succinct

Rappel de l'ordre de jour :

- 1) Mot d'accueil du Directeur Général et présentation de l'instance nationale recomposée du CCE.

Christophe Rabatel :

Présentation,

Diplômé d'une école de commerce française, depuis 12 ans dans le groupe CARREFOUR, a rempli plusieurs fonctions, a succédé à Gérard Doré chez CPF, ses priorités « *l'excellence opérationnelle* ».

La fusion va permettre l'entrée dans une dimension nouvelle ; CPF c'est 4 000 magasins à travers le territoire, 650 magasins ont été transformés en 18 mois, 900 contact, 600 city (prévision de 800 pour l'année prochaine), le monde de l'intégré et en l'occurrence le format « *contact marché* » qui sera développé sur des zones populaires est destiné à perdurer au sein de CPF ;

Les orientations stratégiques de l'entreprise seront données au premier trimestre 2017.

Christophe Rabatel viendra lors du CCE de janvier donner les orientations stratégiques de l'entreprise.

FORCE OUVRIÈRE demande que lors de cette réunion une information soit faite sur les fermetures de sites, l'impact des nouvelles technologies prévues sur les magasins de proximité, la mobilité dans le groupe CARREFOUR, une analyse approfondie sur la formation professionnelle.

- 2) Constitution du bureau du CCE et des commissions nationales.

Constitution du bureau (**article L.2327-12**) : La Présidente fait le choix de ne pas prendre part au vote.

Candidate au poste de secrétaire du CCE titulaire : Magali Lemasson (FO) et Isabelle Perrin.

Élue Magali Lemasson avec 11 voix.

Candidate au poste de secrétaire de CCE adjointe : Laurence Stuber élue avec 11 voix.

Candidate au poste de trésorière du CCE titulaire : Éliane Lucas Richaud et Isabelle Perrin, Éliane Lucas Richaud élue avec 11 voix

Candidat au poste de trésorier adjoint, Gautier Fontaine (FO) élu avec 11 voix.

SONT ÉLUS :

Secrétaire du CCE - titulaire-Magali Lemasson (FO)

Secrétaire du CCE - adjointe-Laurence Stuber (CFE-CGC)

Trésorier du CCE - titulaire-Eliane Lucas Richaud (CFTC)

Trésorier du CCE - adjoint-Gautier Fontaine (FO)

La constitution des commissions obligatoire sera défini lors du prochain CCE.

La commission sociale est défini comme tel :

Laurence Stuber (CFE-CGC) - Claude Josserand (CFDT)-

Isabelle Perrin (CGT) - Mohand Latrous (CFTC) - Éric KOLACZEK (FO).

3) Compte-rendu de gestion et transmission des documents par le trésorier du CCE sortant.

Ce point est reporté au prochain CCE.

4) Adoption du règlement intérieur du CCE.

Remise en séance du RI actuel du CCE et d'un nouveau projet qui sera vu lors de la prochaine réunion du CCE, sur d'éventuelles observations ou amendements.

5) Approbation du PV du CCE ordinaire du 29 septembre 2016.

6 votes pour - 5 abstentions - 2 refus de consultations.

6) Suivi des effectifs Carrefour Proximité France au 31 octobre 2016.

Au 31 octobre 2016, 5 342 salariés, 2 412 employés, 2 236 agents de maîtrise, 694 cadres.
79,4% CDI, 61,6% de femmes.

7) Présentation des dispositifs de solidarité de Carrefour proximité.

Un dossier sur le sujet est remis à l'ensemble de l'instance pour étude et analyse. Le CCE se positionnera lors du prochain CCE.

8) Présentation de la réforme action logement.

Un dossier sur le sujet est remis à l'ensemble de l'instance pour étude et analyse. Le CCE se positionnera lors du prochain CCE.

9) Présentation du livret d'opinion personnelle de Carrefour France.

Le ministère du travail a présenté le 7 novembre 2016, un guide du fait religieux aux partenaires sociaux, élaboré à la suite des demandes des organisations syndicales, patronales et des DRH, aux lendemains des attentats. L'entreprise a une finalité économique. Proposer des solutions permettant de gérer au mieux ces situations en conciliant le respect des obligations légales, dont la liberté d'expression des salariés et les intérêts commerciaux de CARREFOUR. Ce guide a une vocation strictement interne à l'entreprise et est à destination des managers opérationnels. La Direction des Ressources humaines se tient à leur disposition pour les assister dans la gestion de ces situations, il est impératif de contacter préalablement le référent RH avant toute initiative ou la prise éventuelle d'une décision et surtout d'une éventuelle sanction, et ce afin d'échanger sur la meilleure attitude à adopter.

10) Information sur le nouveau bulletin de paie à compter de janvier 2017.

Yves Chevalier (responsable paie) viendra présenter le nouveau bulletin de paie lors de la prochaine réunion.

11) Point relatif à la négociation portant sur l'harmonisation du régime de prévoyance collective.

Compte rendu succinct

Avantages de l'adhésion au Régime Groupe Carrefour avec l'APGIS comme assureur/gestionnaire : retenir un meilleur rapport garantie/coût possible, tout en assurant un bon équilibre à long terme du régime.

Le régime CARREFOUR = Régime unique, salarié famille à charge : 51,81 Euros à charge du salarié et 51,81 Euros à charge de l'employeur.

Le reste à charge calculé sur le régime groupe est très performant, avec des résultats probants sur les régimes comparables.

Le régime prend en charge tous les actes de prévention mentionnés par l'arrêté du 8 juin 2006.

Sur le volet prévoyance l'approche du groupe est différente, avec un regroupement des cadres et agents de maîtrise, alors qu'ERTECO regroupait les agents de maîtrise avec les employés.

D'autres avantages, le devis IDECLAIR (*sous 48H l'APGIS s'engage à indiquer le montant de son remboursement complémentaire ainsi que le somme restant à charge par le salarié*) et le fonds social frais médicaux de l'APGIS (*le fonds social est destiné à permettre l'attribution d'allocation*).

À date du 29 novembre 2016, l'accord est signé par FO, CFTC, CFE-CGC et LA CFDT, la CGT n'est pas signataire !

Une commission nationale paritaire unique de pilotage et de suivi d'application des accords de garanties complémentaires de remboursement des frais de santé et de prévoyance est constituée ;

La commission sera composée de 2 représentants de salariés maximum parmi les membres désignés par OS au sein de Carrefour proximité France ainsi que des représentants de la Direction.

Le lundi 5 décembre 2016, envoi du kit avec enveloppe T de retour d'information au domicile du salarié sur la bascule sur la prévoyance collective du groupe CARREFOUR.

Le vendredi 9 décembre 2016, transmission du fichier des ayants droits Humanis à l'APGIS.

Le 12 décembre 2016, envoi par l'APGIS d'un courrier général d'information au bénéficiaire de la portabilité.

Lundi 26 décembre 2016, démarrage de l'envoi des cartes de tiers payant, avec courrier de bienvenue.

Le 31 décembre 2016, rupture des télétransmissions par Humanis.

12) Point sur la mise en œuvre de l'accord de droit syndical.

Entrée en vigueur de l'accord le 1^{er} octobre 2016, l'accord est présenté à l'instance.

13) Information et consultation relatives à la cession de la société FRED 9.

Les sociétés FRED 9 et FRED 10 ainsi que les sociétés ERTECO PROXI et ERTECO MARKET sont à ce jour sans activités commerciales (coquilles vides).

OBJECTIF :

Processus de simplification des structures juridiques du groupe en France, repositionnement des entités juridiques non utilisées au sein du groupe, en vue de la réalisation de nouveaux projets non encore définis à date.

Transfert prévu vers CARREFOUR France à compter de la consultation. Ordre de mouvement de 100% des titres de ces sociétés à CARREFOUR France (terme juridique pour la cession de titres de sociétés par actions).

La société campus ERTECO, ancien organisme de formation de la société ERTECO (*formation des salariés et des franchisés*), serait quant à elle dissoute. Suite à la fusion, cet organisme de formation n'a plus de raison d'être.

Aucun impact financier pour CPF et aucun impact fiscal. Ces sociétés seront transférées vers CARREFOUR France.

VOTES : 11 POUR - 2 ABSTENTIONS

Compte rendu succinct

14) Information et consultation relatives à la cession de la société FRED 10.

VOTES : 11 POUR - 2 ABSTENTIONS

15) Information et consultation relatives à la cession de la société PROXI.

VOTES : 11 POUR - 2 ABSTENTIONS

16) Information et consultation relatives à la cession de la société Market

VOTES : 11 POUR - 2 ABSTENTIONS

17) Information et consultation relatives à la dissolution de la société Campus ERTECO par transmission universelle de son patrimoine au profit de CARREFOUR PROXIMITÉ.

VOTES : 11 POUR - 2 ABSTENTIONS

18) Calendrier prévisionnel des réunions ordinaires du CCE 2017 et des commissions :

- Mercredi 11 janvier 2017-CCE
- Jeudi 23 mars 2017-CCE
- Jeudi 22 juin 2017-CCE
- Jeudi 21 septembre 2017-CCE
- Jeudi 21 décembre 2017-CCE

Les commissions

- Mercredi 22 mars 2017- fonds social
- Mercredi 21 juin 2017- formation professionnelle
- Mercredi 21 juin 2017- égalité professionnelle
- Mercredi 20 septembre 2017- logement
- Mercredi 20 décembre 2017- fonds social
- Mercredi 20 décembre 2017- formation professionnelle

FORCE OUVRIÈRE demande l'ouverture d'un accord collectif d'entreprise (**L.2323-7 du CT**) sur les 3 consultations obligatoires suite à la loi REBSAMEN applicable depuis janvier 2016.

Ces consultations portent sur les orientations stratégiques et leurs conséquences sur l'emploi.

La situation économiques et financière de l'entreprise.

La politique sociale, les conditions de travail.

FORCE OUVRIÈRE souhaite un calendrier bien défini dans ce cadre.

Fin de réunion 16H40

Cyril Boulay

RS FO au CCE CPF